



Document d'identité pour voyager enfant mineur

Par Anna38

Bonjour,

J'ai un ami, réfugié politique, qui vit en France depuis plusieurs années. Il a fait venir sa femme et sa fille en France en 2018. Ils ont eu une autre petite fille en 2021 (née en France) pour laquelle il a déposé une demande de titre de voyage pour étranger bénéficiaire de la protection internationale en novembre 2023. En effet, sa femme souhaite se rendre dans leur pays d'origine avec ses 2 filles car sa maman est malade. Mais il n'a pas de réponse à son dossier depuis la date de dépôt. Est-ce qu'il y a un autre moyen pour que cette petite fille puisse voyager à l'étranger et revenir en France sans problème avec sa maman et sa soeur? Elle n'a ni passeport, ni carte d'identité. Ils n'ont pas la possibilité de demander un passeport pour elle, car il faudrait que mon ami (réfugié politique) se rende au consulat de son pays (et là, il s'exposerait à de graves problèmes).

Cet ami s'est rapproché de son assistante sociale à ce sujet mais celle-ci lui a répondu que sa femme ne pouvait pas voyager hors de France, sinon elle et lui perdraient leur carte de résident. Je précise que seul mon ami a le statut de réfugié politique, pas sa femme. Est-ce qu'elle a raison?Merci d'avance pour votre aide précieuse.

Par Isadore

Bonjour,

Cette famille est venue en France en demandant l'asile politique, ce qui implique qu'ils ont affirmé que leur vie y était menacée. C'est complètement antinomique avec le fait d'y retourner.

L'épouse n'étant pas réfugiée, elle peut normalement retourner dans son pays. Cependant cela pourrait mener à un réexamen de la situation de votre ami :

[url=https://refugies.info/fr/demarche/60e4169e5e2c28001499635a]https://refugies.info/fr/demarche/60e4169e5e2c28001499635a[/url]

En revanche comment votre ami compte-t-il expliquer que son pays n'est pas dangereux pour ses filles mineures ?

Le pays étranger dont il est question est souverain, il faut se renseigner directement auprès de lui pour savoir quel document il faudrait présenter pour que l'enfant puisse entrer. M'est avis que si elle n'a pas de passeport, c'est cuit.

Que la mère voyage sans ses filles si elle s'estime en sécurité. Votre ami risque sinon de devoir choisir entre passer pour un homme qui met la vie de ses enfants en danger (ce qui pose la question de son aptitude à s'en occuper) ou passer pour un usurpateur.

Par Anna38

Bonsoir et merci beaucoup pour la rapidité de votre réponse.